



Saint-Pierre, le 5 mai 2009

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et
Des Collectivités territoriales
Place Beauveau
75800 Paris

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur d'appuyer la démarche entreprise par Mme Karine CLAI-REAUX, Maire de Saint-Pierre, dans son courrier en date du 30 avril 2009 adressé au Ministre du Budget, dont vous trouverez copie ci-jointe.

Il est en effet inadmissible que les sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-et-Miquelon, tout comme, le cas échéant, leurs collègues de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française, et de Wallis-et-Futuna, soient victimes d'une telle discrimination en matière d'assurance, qui les expose - ainsi que les communes qui les emploient - à de graves risques personnels et financiers.

Afin d'avancer le plus rapidement possible sur cette question, je vous propose d'entamer ensemble un travail afin que, dès la première opportunité législative, soit inscrite dans la loi une habilitation du Gouvernement à agir par décret pour rectifier ce problème d'ordre essentiellement réglementaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Annick Girardin

COURRIER ENVOYÉ À :

- Mme le Minsitre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ;
- M. le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
- M. le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services :